Ami du Clergé du 19 janvier 1950

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Année Sainte 1950. — III. Son privilège : l'indulgence jubilaire, 17.

Simples Notes dominicales. — I. *3e Dim. après l'Epiphanie :* **A l'exemple du Maître, 19. — II.** *4e Dimanche :* **Confiance en Dieu, 20.**

Les Sacrements. — Le Baptême. III. Troisième acte : Dernière préparation, 21.

A l'école des Saints. — ***Sainte Paule*** **(26 janvier) : Patricienne et moniale, 23.**

ANNEE SAINTE 1950

III

Son privilège : l'indulgence jubilaire

Mes frères,

Pour nombre de fidèles, l'Année Sainte se résume dans l'indulgence jubilaire. De là ces réflexions que nous entendons : « Je viens de faire mon jubilé ; j'ai gagné mon jubilé ». J'ai gagné mon jubilé, c.-à-d., j'ai accompli les œuvres nécessaires à l'indulgence jubilaire.

Et il est bien certain que cette indulgence constitue une immense faveur. Trop de chrétiens d'aujourd'hui ne l'apprécient plus à sa juste valeur. Peut-être cela tient-il à la multiplication des indulgences, mais cela tient aussi au fait que le souci de nos intérêts spirituel a cédé le pas à la préoccupation de nos intérêts matériels.

Et pourtant, cette indulgence jubilaire, c'est d'abord la remise totale de la peine due à nos péchés pardonnés : en définitive, la remise d'un purgatoire peut-être long et en tout cas douloureux ; et cette indulgence, c'est aussi, comme condition préalable, le pardon de nos péchés par l'absolution sacramentelle, facilitée encore par l'extension des pouvoirs de miséricorde accordés aux prêtres.

Pour vous engager à faire profit de cette faveur de l'indulgence jubilaire, je vous dirai successivement : *sa nature, son efficacité, ses conditions.*

I. — *Sa nature*

Qu'est-ce donc que l'indulgence jubilaire ? Il n'est pas vain de poser la question.

Beaucoup confondent facilement indulgence et absolution, ou du moins indulgence et pardon des péchés. Ce sont pourtant deux choses bien distinctes. Et il ne faudrait pas croire que l'indulgence nous purifie de nos fautes, alors qu'elle suppose au préalable cette purification.

Remarquez-le donc bien : dans nos péchés, légers ou graves, il y a d'abord le péché lui-même, la désobéissance à la loi de Dieu et ensuite le châtiment qu'il entraîne : peine temporelle, c.-à-d. qui ne durera qu'un temps, ou peine éternelle, c.-à-d. à perpétuité suivant la gravité de nos fautes : le péché mortel a pour conséquence la peine éternelle, le péché véniel — et nos péchés mortels pardonnés — une peine temporelle.

Nos péchés et la peine éternelle qu'ils ont pu nous faire encourir, nous sont remis par Dieu lui-même, puisque c'est lui que nous avons offensé, soit directement, grâce à notre contrition parfaite, soit par le ministère du prêtre, par l'absolution reçue dans le sacrement de pénitence.

Mais, une fois pardonnés, il nous reste quand même à expier nos péchés. C'est ce qu'on appelait dans le catéchisme la « satisfaction ». Et pour nous le rappeler, chaque fois que nous nous confessons, le prêtre nous impose une pénitence.

Or, de cette expiation, de cette satisfaction, de cette pénitence, en un mot de cette peine temporelle pour nos péchés véniels ou pour nos péchés mortels pardonnés Dieu peut nous faire grâce dans sa miséricorde et l'Eglise elle-même en vertu du pouvoir que Notre-Seigneur lui a donné : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel ». Ce droit de grâce l'Eglise l'exerce par les indulgences. En vertu du dogme de la communion des saints, et qui met en commun entre tous ses membres leurs biens spirituels, l'Eglise prélève, pour notre rançon, sur les mérites infinis de notre Chef, Notre-Seigneur, et sur les mérites surabondants des meilleurs de ses enfants, la T. S. Vierge et les saints ou, si l'on veut, ajoute à nos faibles mérites la plus-value de leurs satisfactions.

Voilà ce que sont les indulgences : non pas la remise des péchés, non pas la remise de la peine éternelle, mais la remise de la peine temporelle due aux péchés pardonnés : remise en partie ou simple grâce, s'il s'agit d'indulgences partielles, remise totale ou amnistie, s'il s'agit d'indulgences plénières.

Et à l'occasion de l'Année Sainte, c'est une faveur de ce genre que nous offre l'Eglise : une indulgence plénière, une amnistie générale, une remise totale de toute la peine temporelle pour nos péchés pardonnés, du châtiment de nos vingt ans, de nos quarante ans, de nos soixante ans de pécheurs.

Cette largesse de l'Eglise s'accorde à nos habitudes humaines. On ne voit pas comment certains esprits peuvent s'étonner de cette pratique de l'Eglise. Au jour de leur anniversaire les parents pardonnent à leurs enfants ; au 14 juillet, tous les soldats comptent sur la levée des punitions ; dans tous les pays certains grands anniversaires apportent des grâces et des amnisties plus étendues qui sont l'espoir des prisonniers. Comment l'Eglise pourrait-elle laisser l'Année Sainte, l'anniversaire jubilaire de l'ère chrétienne, sans user largement de son droit de grâce, sans nous libérer des châtiments qui pèsent sur nous, sans nous accorder l'indulgence plénière du jubilé ?

II. — *Son efficacité*

Mais, penseront sans doute quelques-uns, l'indulgence jubilaire, est-ce là faveur si extraordinaire ? Des indulgences plénières, nous pouvons tant en gagner et si souvent et si facilement : ne suffit-il pas par exemple, comme le savent bien ceux qui communient fréquemment, de la prière « *O bon et très doux Jésus* » après la communion devant l'image de Jésus crucifié pour bénéficier d'une indulgence plénière ? Serait-ce donc que cette indulgence jubilaire est plus large et plus étendue que les autres ?

L'Eglise l'appelle en effet parfois : indulgence « très plénière », indulgence extraordinaire, indulgence plus large. Ainsi parlait Boniface VIII dans sa

proclamation du Jubilé 1300 : « *largiorem, imo plenissimam,* plus large, bien plus très pleine indulgence » *(Antiquorum,* 22 février 1300). Il entendait, comme l'a noté un de ses intimes collaborateurs dans la préparation de ce jubilé, le cardinal Jean Le Moine, accorder aux fidèles un pardon qui s'étendît aussi loin que le pouvoir accordé à l'Eglise *(Extrav. Comm.,* c. I, *De pœnit. et remiss.,* v, 9).

Pourtant, m. f., ce qui fait de l'indulgence jubilaire une indulgence spéciale, ce n'est pas, vous le devinez bien, sa plus large étendue. Une indulgence plénière, quelle qu'elle soit, va d'elle-même à laver la totalité de la peine. Autrement elle ne mériterait plus ce nom.

Si nous pouvons avec les Souverains Pontifes parler, à propos du jubilé, d'indulgence plus large, très plénière, extraordinaire, c'est à un autre titre, à raison de son efficacité plus assurée.

Car, remarquez-le bien, si en droit ou de leur nature, toutes les indulgences plénières remettent toute la peine et nos péchés, en fait et pratiquement, nous ne gagnons pas toujours et nous ne pouvons savoir si nous gagnons pleinement ces indulgences plénières. Elles ne sont jamais concédées qu'à certaines conditions, et ces conditions nous ne les remplissons pas toujours comme il faudrait. Aussi voyons-nous que l'Eglise nous invite à gagner encore et encore de nouvelles indulgences ou qu'elle les accorde *toties quoties,* ce qui veut dire autant de fois que nous répétons les exercices prescrits pour les gagner.

Au contraire, pour cette indulgence jubilaire, l'Eglise, maîtresse de ses grâces et de ses amnisties, met tout en œuvre pour que nous puissions plus sûrement en bénéficier. Elle l'annonce solennellement comme un privilège extraordinaire ; elle facilite l'octroi du pardon de nos péchés — condition préalable — par l'extension des pouvoirs des confesseurs et l'invitation qui leur est adressée à une plus grande miséricorde à l'égard des pécheurs : elle fait de cette indulgence jubilaire la seule ou presque la seule indulgence que nous puissions gagner pour nous au cours de cette année sainte : sauf en effet les indulgences applicables aux défunts et quelques rares indulgences pour les vivants : celles à l'article de la mort, de la récitation de l'*Angelus,* des Quarante Heures, de l'accompagnement du St-Sacrement porté aux malades, de la prière de l'Année Sainte, toutes les autres sont suspendues au cours de cette année.

Oui, indulgence jubilaire, indulgence plus assurée : l'Eglise nous la présente comme une grâce exceptionnelle, plus grand sera l'esprit de réparation et de ferveur de ses fidèles, plus favorable se montrera la miséricorde de notre Père du ciel.

III. — *Ses conditions*

Si grande que soit cette faveur de l'Eglise, il est bien entendu pourtant qu'elle ne s'applique pas automatiquement, en dehors de toute participation de notre côté, sans que nous ayons notre rôle à remplir. Comme toute indulgence plénière elle n'est accordée qu'à certaines conditions. Il nous reste à les connaître pour les accomplir.

Nous pouvons les partager en deux catégories : les conditions générales requises pour toute indulgence plénières, les conditions spéciales exigées pour l'indulgence jubilaire.

1° Les *conditions générales.*

D'abord : l'état de grâce, la pureté de conscience, l'absence de péché mortel et d'affection au péché mortel. Car nous l'avons dit, l'indulgence jubilaire ce n'est pas la remise des péchés, comme l'absolution, mais la remise de la peine due aux péchés pardonnés, comme toute indulgence plénière. Pour gagner le jubilé, l'âme doit donc se trouver en état de grâce, non pas nécessairement tout au cours des exercices jubilaires, mais au moins quand on accomplit le dernier des exercices requis.

Ensuite : une confession jubilaire, c'est-à-dire une confession en plus de la confession annuelle prescrite par l'Eglise : « Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an ». Cette seule confession, par exemple à l'occasion de sa communion pascale ne suffit pas. Par contre, toute confession en plus, quelque soit la date où on la fait au cours de l'année jubilaire, entre le 25 décembre 1949 et le 25 décembre 1950, répond aux exigences de l'Eglise.

Enfin : comme pour le sacrement de pénitence, une communion en plus de la communion pascale à une date laissée à notre choix au cours de l'année. Si pourtant on avait omis son devoir pascal, il suffirait d'une seule communion pour satisfaire à l'une et à l'autre de ces deux obligations. Les confesseurs jubilaires ne peuvent dispenser de la confession et de la communion ni les commuer en d'autres œuvres, tant l'une et l'autre sont indispensables.

2° *Condition spéciale.*

Mais outre ces conditions générales d'état de grâce, de confession, de communion que vous connaissez bien, il en est une qui est spéciale à l'indulgence jubilaire : le *pèlerinage à Rome,* qui au cours de cette année 1950 va mettre en branle toute la chrétienté vers la capitale de la catholicité. S. S. Pie XII l'a énoncée en ces termes dans sa promulgation de l'Année Sainte, en la fête de l'Ascension 1949 : « ...Pendant cette année d'expiation, à tous les chrétiens de l'un et l'autre sexe qui dûment confessés et après avoir communié, visiteront le même jour ou en plusieurs les basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre du Vatican, de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, de Sainte-Marie Majeure sur l'Esquilin, et réciteront trois *Pater, Ave, Gloria* à nos intentions, auxquels ils ajouteront un *Credo* dans chaque basilique. Nous accordons miséricordieusement au nom du Seigneur, l'indulgence plénière de toute la peine que leurs péchés ont méritée » (Bulle *Jubilæum maximum).* Voilà donc clairement définis : le pèlerinage, les visites aux quatre grandes basiliques, les prières à y réciter.

Parce que cette condition est impraticable matériellement pour des fidèles qui en auraient peut-être pourtant le grand désir, le Pape a voulu en dispenser certaines catégories de chrétiens : religieuses cloîtrées, détenus, prisonniers, infirmes, vieillards, etc. Pour les autres, elle reste la condition indispensable au cours de cette Année Sainte. Condition onéreuse sans doute : le gain d'une si grande faveur ne mérite-t-il pas de notre part un sacrifice ?

Aussi bien nous en reparlerons puisque c'est la condition spéciale de l'indulgence jubilaire.

* *

Vous trouverez sans doute que ce sermon a davantage tournure d'instruction catéchistique. Mais n'était-ce pas nécessaire puisqu'il s'agissait de vous donner d'une façon précise les conditions de l'indulgence jubilaire, comme on indique par 1°, 2°, 3° la suite

d'un programme. Et puis, avouons-le, nous avions peut-être besoin de repasser la leçon du catéchisme sur les indulgences.

En tout cas, nous en tirerons deux conclusions pratiques.

D'abord, une conclusion générale. Que l'indulgence jubilaire nous soit une occasion de faire plus de cas de tant d'indulgences partielles et plénières que nous pouvons gagner et dont nous n'avons aucun souci. Il faut bien constater que les indulgences ont suivi, dans notre génération, une dévaluation comparable à celle de notre monnaie. Que l'Eglise fasse d'une indulgence plénière le grand privilège de l'Année Sainte, qu'elle la mette à la condition d'un pèlerinage à Rome, qu'elle déploie tant de solennités et élargisse ses pardons pour nous en faciliter le gain, voilà ce me semble matière à réflexion sur le prix qu'elle attache aux indulgences..., sur le prix que nous leur trouverons quand nous devrons expier nos fautes dans les flammes du purgatoire.

Ensuite, une conclusion spéciale. Promettons-nous bien, si nous en avons la possibilité, même au prix de quelque sacrifice d'argent ou de fatigue, de ne pas négliger cette grâce précieuse de l'indulgence jubilaire. On se dit trop facilement : pourquoi s'imposer ces dépenses et ces fatigues d'un pèlerinage à Rome, alors que le privilège du jubilé sera étendu l'an prochain à tous les pays du monde et qu'il nous sera loisible de gagner plus commodément l'indulgence jubilaire ? Cette année prochaine que nous escomptons ne nous appartient pas, et vraiment, si l'on peut faire autrement, est-ce une bonne disposition pour s'assurer le gain de l'indulgence jubilaire que de vouloir se la procurer au rabais ?

SIMPLES NOTES DOMINICALES

I

3e Dimanche après l'Epiphanie

A L'EXEMPLE DU MAÎTRE

Mes frères,

L'usage s'est répandu de messes que l'on appelle *Messes dialoguées*. On les nomme ainsi parce qu'il y a un dialogue entre le prêtre et tous les fidèles assistant à la messe, et parce que les textes latins du missel sont lus aussi en français, pour être mieux compris et médités de tous.

Mais qu'une messe soit « dialoguée » ou non, au sens que je viens de dire, il ne faut jamais oublier qu'elle est, en toute vérité, un *dialogue* entre les âmes et Dieu. Car Dieu nous y parle, nous instruit, nous éclaire sur nos devoirs, nous propose les grandes vérités de notre foi, et nous lui répondons par nos sentiments de foi, d'espérance, d'amour, par nos actes intérieurs de culte : adoration, action de grâces, repentir de nos fautes, désir de les réparer, demandes pour tous nos besoins.

Le sermon, à la messe, a pour but principal de mettre en pleine lumière soit les sentiments que je viens d'énumérer, soit le plus souvent les enseignements que Dieu nous donne, par la liturgie du jour, principalement dans l'Epître et dans l'Evangile. C'est pourquoi, dans cette série d'instructions dominicales, nous suivrons de très près, chaque dimanche et jour de fête, l'épître et l'évangile, tels qu'ils nous sont présentés au missel.

I. — *Epître : Appel au pardon*

Aujourd'hui, cette épître est tirée de la lettre de S. Paul aux Romains.

Rappelons d'abord quelques points élémentaires. Le mot « épître » signifie « lettre ».

Il nous reste, en dehors des quatre Evangiles et des Actes ou Histoire des Apôtres, vingt-et-une épîtres ou lettres des apôtres. Sur ce total, il y en a quatorze de S. Paul. Elles ne sont pas assez connues des fidèles. S. Jean Chrysostome, de son temps déjà, se plaignait que trop de chrétiens ne savaient même pas à qui les lettres de S. Paul étaient adressées. Que ne dirait-il pas maintenant ?

Dans nos éditions du Nouveau Testament, la lettre aux « Romains », aux chrétiens de Rome, est la première. C'est aussi la plus longue, la plus importante au point de vue théologique. S. Paul y décrit, en termes saisissants, la déchéance et la corruption morale de toute l'humanité, il l'explique par le péché originel en Adam, et décrit d'une façon pathétique le conflit qui existe en chacun de nous entre le bien et le mal, entre les bons désirs et les mauvaises passions. Et il fait voir que Jésus seul est notre Sauveur, car sans lui nous ne pouvons vaincre nos penchants pervers ni obtenir la grâce qui ouvre la voie du salut éternel.

C'est vers la fin de cette longue épître, divisée en seize chapitres, que se trouve la page que nous donne la liturgie de ce jour.

Vous l'avez lu tout à l'heure. Relisez-la. Qu'en retiendrez-vous pour en faire votre aliment spirituel, tout au long de la semaine ?

Tout ce passage se résume dans la dernière phrase : « *Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien !* »

Regardez le monde : partout la lutte, partout la division, et partout l'opposition évidente *du bien et du mal*. Mais, dans cette lutte, quelle sera notre attitude ? Nous irriter des oppositions, désirer le châtiment de ceux qui ne pensent pas comme nous et qui nous paraissent représenter le mal, dans sa lutte contre le bien ?

La guerre serait-elle donc le meilleur moyen de résoudre les problèmes d'ici-bas ? Pas le moins du monde. La doctrine chrétienne est au contraire de « vaincre le mal par le bien », c'est-à-dire de rendre le bien pour le mal, de ne jamais rendre le mal pour le mal, mais de profiter des assauts du mal contre nous pour tâcher d'être meilleurs, en comptant sur Dieu seul pour la victoire finale du bien sur le mal. « Ne vous vengez pas vous-mêmes, déclare S. Paul mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit [de Dieu] : « A moi la justice ! » — Cela veut dire que seul Dieu est Juge souverain, que seul il se réserve de récompenser ou de punir selon les lois de sa sagesse suprême. Et de même que Jésus-Christ recommande de « prier pour ses ennemis », de même S. Paul, ici, nous dit : « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger. » S'il ne se laisse pas vaincre par votre bonté et votre générosité, c'est lui seul qui sera cause de son destin lamentable, car « vous aurez ainsi amassé des charbons de feu sur sa tête. »

Rien de plus actuel que cet enseignement, car c'est tous les jours que le nom chrétien est persécuté, sur un point du globe ou sur l'autre, alors qu'il est l'expression même du bien, c'est-à-dire de la volonté de Dieu sur la terre.

II. — *Evangile : Jésus guérit les malades*

Passons maintenant à l'Evangile de ce jour. Il est tiré du chap. VIII de S. Matthieu. Dans cette page il est raconté deux miracles du Christ. Le premier, c'est la guérison d'un lépreux, au moyen de cette simple parole : « Je le veux, soit purifié ! » Jésus commande donc en maître et, d'un mot, guérit une maladie cependant réputée « incurable » même de nos jours, en dépit de tous les progrès de la médecine. Notons au passage que Jésus n'a pas dit au lépreux : « Sois guéri ! » mais « Sois purifié ! » parce que, dans la loi juive, le lépreux n'était pas seulement un malade, c'était un être impur. Et lorsqu'il était guéri, il devait faire reconnaître sa guérison par les autorités religieuses, pour pouvoir ensuite reprendre son rang dans la société civile et religieuse de son pays.

Le second miracle rapporté est celui de la guérison du serviteur d'un centurion de Capharnaüm. Un centurion, c'est tout simplement, dans notre langue, un capitaine, un homme commandant à environ cent soldats.

Il y a entre ce second miracle et le précédent un lien qui paraît être le suivant : Jésus avait purifié un lépreux d'un seul mot. Le centurion en avait conclu qu'il suffisait de commander pour être obéi.

Ce centurion nous est ainsi témoin de la puissance miraculeuse du Christ. Il s'y connaît, lui, en effet, en matière de commandement. Il dit donc à Jésus : « Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri. Moi, en effet, qui ne suis qu'un chef subordonné à des supérieurs militaires, je n'ai qu'à dire à un de mes hommes : « Va, et il va » ; ou à un autre : « Viens, et il vient ! » A mon serviteur : « Fais cela, et il le fait ! »

Le capitaine n'en dit pas plus long, mais il entend que Jésus, doté d'une puissance surnaturelle, n'a qu'à commander à la maladie, comme un officier commande à ses hommes, et la guérison est réalisée ! Il a une foi simple, forte, sans complication mais sans hésitation non plus. Et Jésus glorifie immédiatement cette foi et nous la propose en exemple : « En vérité, dit-il, je n'ai pas trouvé une si grande foi en Israël ! » Et il annonce qu'il en viendra de l'orient et de l'occident, qui auront place au festin d'Abraham, au paradis !

Jésus a ainsi prédit l'expansion de son Evangile dans toutes les régions de l'univers et notamment en occident, c'est-à-dire chez nous !

* *

Que garderons-nous de ces deux pages de nos Saints Livres, pour en faire le thème de notre méditation et la source de nos consolations, tout au long de la semaine ?

De l'Epître, conservons cette pensée essentielle : « Triomphez du mal par le bien ! » Et de l'Evangile, cette belle parole du centurion, que l'Eglise a annexée à la liturgie de la communion eucharistique : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et je serai guéri ! » Ainsi soit-il.

II

4e Dimanche après l'Epiphanie

CONFIANCE EN DIEU

Mes frères,

Le thème fondamental des prières et des textes de la liturgie de ce jour, de la confiance en Dieu. C'est une leçon que notre siècle a grand besoin de recevoir.

L'homme, en effet, a conçu en lui-même, en sa force, en son génie, en ses inventions, en sa technique, en son organisation politique, économique et sociale, une confiance qui semble vouloir de plus en plus exclure la nécessité de recourir à Dieu. C'est en vain que, régulièrement, les promesses faites au monde par les admirateurs du progrès, se trouvent démenties par les faits, et que les slogans des propagandes politiques se heurtent aux dures réalités. Pouvoir se passer de Dieu paraît à beaucoup une sorte de victoire de la puissance des hommes.

Mais les textes sacrés que nous allons méditer aujourd'hui, nous ferons voir ce qu'il reste, dans la destinée humaine d'impossible à réaliser sans Dieu. Disons tout de suite qu'il est normal que l'homme emploie tout son savoir, toute son ingéniosité à embellir la vie terrestre. C'est la volonté du Créateur que l'homme fasse de cette planète un nouveau jardin de paradis, si cela est réalisable.

Mais au-delà de l'économique et du social, il y a un vaste espace réservé à Dieu, et c'est là que doit triompher cette vertu de confiance, qui réunit tout ensemble la foi, l'espérance et l'amour de nos cœurs.

I. — *Epître : Amour du prochain*

Si nous étudions l'épître du jour, nous constatons qu'elle est encore tirée de la lettre de S. Paul aux Romains. Dans l'extrait si substantiel qui nous en est donné aujourd'hui, le grand Apôtre traite un sujer qui, bien des fois, est revenu sous sa plume et qui devait être l'un des sujets les plus habituels de sa prédication : à savoir *l'amour fraternel.*

« *Celui qui aime son prochain,* dit-il, *a accompli la loi.* Tous les commandements — et il les énumère — se résument dans cette parole : tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Et il conclut par ce mot saisissant : « L'amour est donc l'accomplissement total de la loi. »

Or, je vous disais que les progrès de la science ont laissé de vastes zones intactes pour l'intervention divine.

Ne croyez-vous pas que l'amour mutuel entre les hommes est précisément l'une de ces zones ?

Jetez un regard sur l'humanité de notre temps. Tous les peuples sont saisis d'une émulation formidable, pour les découvertes scientifiques les plus extraordinaires. Depuis que nous sommes entrés dans ce qu'on nomme « l'ère atomique », il semble que nous attendions chaque matin l'annonce de trouvailles ou de réalisations plus imprévues ou plus éclatantes que celles de la veille. Mais avons-nous fait des progrès dans l'amour mutuel ? Bien hardi serait celui qui oserait le dire. Tout le monde est d'accord au contraire pour dénoncer, en notre temps, un acharnement dans les rivalités, les susceptibilités, les oppositions, les querelles, les menaces de peuple à peuple. Il n'est question, dans tous les discours, que du maintien de la paix, mais cela même est une preuve que les dangers de guerre ne sont pas exorcisés.

Pourquoi cela ? — Parce que l'amour manque, parce que les hommes sont désunis, jaloux, hostiles les uns aux autres. De là des accusations réciproques, des calomnies continuelles, des soupçons, une défiance incurable, et par suite une course aux armements camouflée sous des appels continuels au désarmement ou au contrôle des fameux engins atomiques, dont la puissance de destruction serait capable de mettre fin à l'existence même de l'humanité.

C'est que l'amour ne se fabrique pas dans les usines. Les manufactures les plus perfectionnées, les laboratoires atomiques les plus puissants sont incapables de nous donner cette richesse divine qui se nomme la *charité fraternelle.*

Nous-mêmes, chrétiens, bien que cette charité fraternelle soit partie essentielle de notre foi, nous ne devons pas oublier que sans la *grâce divine* nous n'arriverions pas à dominer nos instincts, à triompher de nos aversions, à faire disparaître nos préjugés de races, de nationalités, de croyances diverses. Il n'y aura jamais de paix dans le monde sans la charité généralisée et il n'y aura jamais de charité à l'échelle mondiale, sans le triomphe universel de la loi de Jésus-Christ c'est-à-dire de l'Evangile. Tout progrès de l'Evangile est donc un progrès vers la paix et le bonheur de l'humanité, mais tout recul de l'Evangile est au contraire un danger de catastrophe pour nous tous.

II. — *Evangile : La puissance du Christ*

Si nous passons à l'Evangile de ce jour, nous y verrons le récit d'une tempête apaisée par Jésus-Christ. Et le récit de ce miracle comporte trois temps :

1° Jésus semble dormir dans la barque où sont les apôtres ;

2° Les apôtres effrayés par une soudaine tempête l'appellent anxieusement à leur secours ;

3° Jésus entend leur prière et leur dit simplement : « Pourquoi avez-vous peur ? Hommes de peu de foi ! » Et aussitôt il commande à la tempête et elle s'apaise.

Tous les Pères qui ont commenté ce récit se sont plu à en faire ressortir non seulement le sens littéral : car il y avait réellement péril, et Jésus se montra en toute vérité le maître des éléments, — mais aussi le sens allégorique ou mystique : cette tempête physique, qui soulevait les flots de la petite mer de Galilée, était le symbole, l'image des tempêtes beaucoup plus graves, plus vastes, plus terrifiantes qui soulèvent périodiquement l'océan des peuples. Une guerre, c'est une tempête. Et plus nous avançons dans la science de destruction que l'on appelle aussi *l'art militaire,* plus ce genre de tempêtes prend de l'ampleur. Comme nous le disions tout à l'heure, l'homme a tout pénétré ou il est en voie de tout saisir des secrets de la nature, mais il n'est parvenu à se dominer lui-même. La tempête qui nous menace sous forme de la guerre de demain pourra tout engloutir ! Et voilà toujours cette vaste zone d'influence où seule la toute-puissance divine peut s'exercer.

* *

Repassons donc les trois étapes du miracle de la tempête apaisée de l'Evangile. Où en sommes-nous aujourd'hui du déroulement de la tempête qui nous menace ?

1° Jésus dort dans la barque : c'est bien l'image de cette mise en sommeil des convictions religieuses, au début de ce siècle. Combien de chrétiens ont délaissé les pratiques religieuses de leur enfance, combien même ont totalement renié le caractère ineffaçable de leur baptême ! Dieu s'est laissé, pour ainsi dire, mettre à la porte du monde. Et comme disait Jaurès, « on l'a reconduit aux frontières de l'humanité, en le remerciant de ses services provisoires ! »

2° Mais la tempête a éclaté. On avait prédit que la guerre était impossible, que le socialisme victorieux l'empêcherait, que les peuples, las d'être victimes, se révolteraient contre les « fauteurs de guerre » et les « marchands de canon ». Mais, malgré ces promesses d'il y a cinquante ans, nous avons eu deux guerres effroyables et ruineuses. La troisième est peut-être en marche ! N'est-ce point le moment de jeter notre appel angoissé à Jésus, pour qu'il apaise la tempête et commande en maître aux éléments déchaînés ?

3° Si nous le faisons de tout notre cœur, nul doute que le miracle ne se reproduise pour nous !

Redisons donc l'oraison de ce jour : « O Dieu, qui savez qu'en raison de notre fragilité humaine, nous ne pourrions subsister parmi tant de périls, donnez-nous la santé de l'âme et du corps, pour que nous puissions surmonter ce que nous souffrons pour nos péchés, par Jésus-Christ N.-S. » Ainsi soit-il.

LES SACREMENTS

III

Le Baptême

Troisième acte : Dernière préparation

Mes frères,

Nous voici arrivés au troisième acte de ce grandiose drame du Baptême : dans la primitive Eglise, il correspond à l'admission du catéchumène dans la catégorie des « *élus* », appelés encore « *compétents* ».

En effet après un temps plus ou moins long (parfois deux ans) passés dans la catégorie des auditeurs *(audientes)* et occupé à étudier la doctrine chrétienne, le catéchumène était jugé suffisamment instruit par son catéchiste. Ce dernier en informait l'évêque qui décidait en dernier ressort s'il était un digne candidat au Baptême. Si oui, alors le catéchumène en question était admis dans la catégorie des « *competentes* » ou « élus ». A la différence du premier stade du catéchuménat qui était d'une assez longue durée, ce second stade était court. Il ne s'agissait plus, en effet, d'une lente formation en vue d'embrasser la foi chrétienne ; cette formation était maintenant supposée acquise. Désormais, c'est à une préparation intensive qu'était soumis le catéchumène en vue de sa régénération baptismale toute proche.

* *

Ordinairement, c'est au *début du carême* qu'avait lieu ce passage de la catégorie des « *audientes* » à celle des « *competentes* ». Le temps de cette seconde probation coïncidait ainsi avec celui de la sainte Quarantaine puisque, hors le cas de nécessité urgente, le baptême était administré à deux dates seulement : *pendant la vigile pascale* principalement afin que les néophytes vinssent à la lumière et à la vie au jour de la Résurrection du Christ, et aussi en la *fête de*

la Pentecôte en souvenir des baptêmes nombreux conférés ce jour-là par S. Pierre aux nouveaux convertis.

Avant le 1er dimanche de Carême donc, le catéchumène reconnu apte était amené par son parrain à l'évêque qui l'inscrivait sur la liste des candidats au prochain Baptême. Jusqu'alors, sa préparation s'était faite *isolément*. Maintenant, c'est *en groupe*, avec les autres candidats, qu'elle va s'achever.

Pénitence, prières, instructions, voilà en quoi va consister cette ultime préparation.

La pénitence se pratique surtout par le jeûne, comme il convient en ce temps de Carême.

Quant à la prière, les catéchumènes étaient exhortés à s'y adonner fréquemment et avec ferveur. On leur demandait d'être encore plus assidus aux réunions de la communauté chrétienne. Mais surtout, durant ces 40 jours du Carême, des exercices très fréquents, parfois même quotidiens, étaient renouvelés sur eux par des clercs.

Enfin, chaque jour aussi — ou presque — on les réunissait pour leur faire apprendre par cœur et leur expliquer les divers articles du Symbole des Apôtres et l'Oraison dominicale. Cette « tradition » — comme on disait — c'est-à-dire la remise du Symbole des Apôtres et du *Pater* : c'était le point culminant de leur préparation baptismale, le moment solennel. Aussi, bien souvent, c'était l'évêque lui-même qui se dérangeait pour cet enseignement suprême et c'est ainsi que l'histoire nous a légué les magnifiques discours adressés aux futurs baptisés par un S. Ambroise, un S. Augustin, un S. Cyrille d'Alexandrie, pour ne citer que les plus illustres noms.

Dans ces semaines capitales, d'autres réunions, plus solennelles encore, avaient lieu. On les appelait les scrutins. D'un mot latin *scrutinium* qui veut dire « examen attentif », ces réunions préparatoires avaient pour but, en effet, de scruter la volonté des candidats. Les catéchumènes étaient interrogés sur le Symbole des Apôtres et on examinait leur Foi et leurs dispositions. C'était vraiment un examen qu'on leur faisait subir. Le tout accompagné encore de nombreux exorcismes. Généralement il y avait trois scrutins, les derniers dimanches de Carême, avant la Passion. Mais en Gaule, on en compta jusqu'à sept. Lorsque, peu à peu, l'usage s'établit de baptiser les petits enfants avant l'âge de raison, peu à peu, la « tradition » du Symbole et du *Pater* et les scrutins disparurent : ils n'avaient plus aucune raison d'être.

* *

Nos cérémonies actuelles correspondantes semblent évidemment faire double emploi avec celles de l'admission au catéchuménat qui les précèdent immédiatement dans le Baptême des enfants. Voyez-y plutôt la volonté bien affirmée du Christ Jésus d'avoir pour lui seul l'âme de votre fils ou de votre fille. Afin de mieux marquer encore sur elle l'emprise divine, l'Eglise par le ministère du prêtre, dans un deuxième exorcisme, se fait plus impérieuse encore à l'égard de Satan. Ecoutez cette énergique sommation :

« — Je te chasse, esprit impur au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Celui qui te commande est celui-là même qui, marchant sur les flots de la mer et tendant à Pierre qui périssait une main secourable, prouva sa force divine.

Ange maudit, cède donc ta place et, par là, rends hommage à la puissance de Dieu. Car le Christ Jésus a bien voulu appeler cet enfant à une vie très sainte en le faisant approcher de la fontaine baptismale. »

Et cette solennelle adjuration à Satan est suivie d'un deuxième signe de croix jeté comme un défi à l'ennemi de tous les élus :

« — Et ce signe de la Sainte Croix, que nous traçons sur son front, toi, démon maudit, n'aie jamais l'audace de le profaner, nous te l'ordonnons par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Enfin, après avoir imposé une dernière fois sa main droite sur la tête de cet enfant, en geste de protection et d'imploration le prêtre posera sur lui l'extrémité de son étole, insigne de son autorité sacerdotale et l'introduira alors dans l'église, symbole de l'Eglise du Christ.

* *

Dans cette dernière causerie, je me suis efforcé de mettre en relief la lutte acharnée que mène le prêtre contre le démon, dans le Baptême et que soulignent les nombreux exorcismes. C'était vous rappeler opportunément, je crois, le caractère dramatique de chaque vie chrétienne obligée de choisir constamment et franchement entre Satan et le Christ Jésus. Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur cette « tradition du *Credo* » qui constituait jadis le point culminant de ce deuxième acte et lui donnait son intérêt solennel.

Quelle importance, me direz-vous, pour nous, chrétiens du XXe siècle, puisque cette cérémonie n'existe plus ? — Erreur, cette « tradition du *Credo* » pour votre petit baptisé, elle se fera plus tard, au catéchisme. Et précisément l'antique cérémonie doit vous rappeler l'importance du catéchisme dans la vie de votre enfant et la nécessité pour vous de toujours mieux approfondir ce résumé de votre foi. Ce Symbole des Apôtres, c'est lui qui donne un sens à notre vie. Il nous livre le secret de l'histoire du monde, en quatre affirmations : 1o le monde et tout ce qu'il renferme a été créé par Dieu ; — 2o Dieu intervient dans l'histoire du monde : il a jadis parlé par les prophètes. Il est ensuite venu en personne ; — 3o Ses disciples, qu'il veut unis en une Eglise, doivent être dans l'humanité comme le levain dans la pâte ; — 4o Le monde ne durera pas toujours. Dieu interviendra une dernière fois, avec un éclat et une puissance extraordinaires pour faire un ciel nouveau et une terre nouvelle.

Tel est l'enseignement du *Credo* qui englobe toute l'histoire du monde puisqu'il dit non seulement comment il a commencé et comment il finira, mais encore quel mouvement interne le travaille, quelle tâche magnifique attend le peuple de Dieu rénové par le Baptême, animé par l'Esprit-Saint, à savoir : préparer l'avènement du Royaume de Dieu.

* *

Vous comprenez alors que le baptisé, c'est-à-dire celui qui appartient à ce peuple de Dieu, doit connaître au moins les grandes lignes du plan de Dieu sur le monde et les phases essentielles de cette histoire où il va avoir son rôle à jouer. Car, être baptisé, ne l'oubliez jamais, c'est entrer dans l'histoire d'un peuple en marche vers Dieu. C'est y entrer pour y agir et le *Credo* n'est pas un récit pour les

curieux, mais le programme d'un homme d'action. Ah ! comprenez bien de quelle force et de quelle espérance est porteur notre vieux *Credo*. Sous ces formules familières, un message est contenu qui doit transformer nos vies et révolutionner le monde. Puissions-nous le méditer et le graver tous au plus profond de nos cœurs. *Amen.*

A L'ECOLE DES SAINTS

Sainte Paule

(26 janvier)

PATRICIENNE ET MONIALE

Mes frères,

Louis-Philippe, un jour qu'on parlait de Mère Anne-Marie Javouhey, la fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, déclara : « Madame Javouhey, mais, c'est *un grand homme* ».

L'Eglise a connu au cours de son histoire, parmi ses saintes, beaucoup de ces grands hommes. Et dès le commencement. Je crois que S. Jérôme, qui s'y connaissait, devait penser et parler ainsi de sa dirigée et collaboratrice, Ste Paule de Rome, que nous fêtons aujourd'hui.

Sa vie se partage, si on fait abstraction de ses années d'enfance, en deux périodes à peu près égales : sa vie dans le monde, celle de l'illustre patricienne romaine ; sa vie au monastère, celle de la grande moniale de Jérusalem. *Patricienne* et *Moniale*, elle est, par ses vertus et ses activités, cette femme virile ou cette femme forte dont parle l'Evangile. Et elle s'offre aujourd'hui, spécialement pour les femmes de la société et pour les religieuses vouées à des œuvres semblables, comme un modèle d'apostolat rayonnant par sa haute culture religieuse et par les entreprises de son zèle.

Ce trop bref panégyrique aurait déjà un bon résultat, s'il vous donnait le désir de lire sa vie.

I. — *La patricienne*

Ste Paule naquit à Rome en 347 d'une illustre famille. Du côté maternel, elle comptait parmi ses ancêtres Scipion l'Africain et les Gracques ; par son père, coulait dans ses veines le sang des vieux rois de Mycènes. Elle avait de qui tenir et on se rappelle la fière parole de Scipion l'Africain à sa patrie ingrate : « Romains, à pareil jour, j'ai vaincu Annibal et Carthage ; montons au Capitole en rendre grâces aux dieux. »

Si les grandes familles romaines avaient été plus réfractaires que le peuple à la prédication de l'Evangile, nous savons pourtant que certaines avaient donné de magnifiques exemples de foi et de courage. De grandes martyres, au nom immortel, étaient des patriciennes : les Cécile, les Agathe, les Agnès. Telle illustre famille consulaire était la gloire de l'Eglise au IVe siècle qui venait de conquérir sa liberté, par exemple, cette famille Anicia qui donnerait un jour S. Benoît et S. Grégoire le Grand.

Au foyer, la jeune Paule reçut une éducation chrétienne et une large culture. Elle épousa un jeune romain, d'origine grecque, appelé Toxotius. De ce mariage naquirent quatre filles et un fils.

Dans cette période de son existence, Ste Paule mena la vie mondaine de son milieu social. Mais au sein même de ce luxe, elle sut garder son austère honneur et son exquise bonté. Elle resta toujours une femme de réputation intacte, parmi le peuple comme dans la haute société assez médisante qui était la sienne.

Son veuvage, à 31 ans, vint soudain briser cette vie à grandes guides à laquelle elle se laissait aller. Dans sa douleur, elle chercha refuge en Dieu. Et elle se lia intimement à Ste Marcelle qui venait d'instaurer sur l'Aventin une véritable communauté de vierges et de veuves.

Ce fut pour elle la grâce d'une transformation complète. Elle n'eut plus le goût que pour la prière et la mortification. Sa bonté déjà proverbiale devint une charité qui ne connut plus de mesure.

Une autre occasion pour elle de progrès dans sa sanctification, ce fut la venue à Rome pour le concile de 382, de quelques évêques orientaux. Pendant la durée de ce concile elle donna l'hospitalité au plus célèbre d'entre eux, S. Epiphane. Sans doute est-ce au récit des pénitences des ermites de la Thébaïde, dans ses entretiens avec S. Epiphane, que Ste Paule sentit s'affermir son dessein de se retrancher elle aussi dans la solitude.

Pourtant, parmi les membres du concile, le personnage qui eut l'influence décisive sur l'avenir de Paule, ce fut assurément S. Jérôme. La renommée de son austérité et de sa science des Saintes Ecritures fit venir à lui l'élite de la chrétienté de Rome. Ste Paule le choisit pour directeur de son âme et sous sa conduite se mit également à l'étude des Livres Saints, tout particulièrement des psaumes, ne reculant pas pour cela, malgré la trentaine passée, à apprendre l'hébreu, une langue aux signes nouveaux et d'aucune utilité.

Tout en se livrant ainsi depuis son veuvage à la piété et à l'étude, la noble patricienne ne négligeait pas ses devoirs de mère. Toxotius l'avait laissée avec cinq enfants en bas âge. Comme pour sa vie intérieure, elle fut aidée dans sa tâche d'éducatrice par S. Jérôme à qui elle avait donné toute sa confiance.

Blésilla, sa fille aînée, dont les goûts mondains lui donnaient de graves soucis, se convertit à la suite d'une grave maladie. Paule maria la deuxième, la douce et aimable Paulina à un ami de S. Jérôme, dont il a écrit qu'il était « le plus chrétien des nobles romains et le plus noble des chrétiens ». La troisième, Eustochium, « la fille chérie de Ste Paule », « cette fleur des vierges », comme l'appelle S. Jérôme, se voua au Seigneur à l'âge de 18 ans, s'adonna, comme sa mère, à l'étude de la Sainte Ecriture, partagea et continua la vie monacale établie par sa mère à Bethléem jusqu'au jour (en 419) où près du tombeau maternel son corps dormit son dernier sommeil, tandis que son âme allait au ciel rejoindre celle qui l'avait tant aimée. De Rufina, on ne sait presque rien.

Quant à son fils, le jeune Toxotius, un moment rebelle à l'influence de sa mère et de S. Jérôme, il devait devenir un excellent chrétien.

II. — *La moniale*

Il semble que Blésilla n'avait échappé momentanément à la mort que pour se détacher du monde et se donner entièrement à Dieu. Elle fit vers 383 une admirable mort. Son nom est inscrit au calendrier de l'Eglise à la date du 22 janvier.